

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2020

Présents : H Bonada, AM Venet, O Schmitt, J Fiorello, J Chetot, A Chauve, C Chalancon, J Rambaud, J Chartier, P Giraud,

Absent excusé : E Bernard

Secrétaire de séance : Amandine Chauve

En préambule au Conseil Municipal, Mr le Maire demande à l'assemblée, la possibilité de rajouter :

- une délibération concernant la désignation d'un membre titulaire et un suppléant à la Commission Intercommunale d'Impôts Directs (CIID)*
- une délibération concernant la création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour la gestion de la cantine, de la garderie périscolaire, de l'entretien des bâtiments communaux et de la location de la salle d'animation.*

Accord unanime des conseillers présents

Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2020.

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Subvention transport scolaire 2019/2020

Mr le Maire rappelle que lors de la création du RPI St Georges/Pinay/ST Jodard, il avait été décidé d'apporter une aide aux familles dont les enfants utilisent le transport scolaire en fréquentant l'école du RPI.

Il rappelle que, par délibération du 15 juin 2016, il a été décidé de plafonner cette aide à 100€ par enfant. Cela concerne 17 enfants pour un montant de 1700€.

- Accord unanime des conseillers présents pour le versement de cette aide.

Tarif cantine 2020/2021

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec SCOLAREST/Roanne, en accord avec les 3 maires du RPI, pour la fourniture des repas aux 3 cantines de l'école, le 1 septembre 2019, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction avec préavis de 3 mois en cas de non renouvellement.

Après avoir reçu le directeur de cette entreprise et l'avoir "recadré" pour les manquements constatés lors des repas servis "après covid", les 3 maires ont décidés la reconduction pour l'année scolaire 2020/2021 de la fourniture des repas par SCOLAREST.

Le prix du repas pour la prochaine rentrée scolaire a été fixé à 3,70€ TTC par enfant.

- Accord unanime des conseillers présents sur la fixation de ce prix de repas.

Location gérance de l'auberge communale.

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Pinay est propriétaire du fonds de commerce de "Bar/Restaurant/Epicerie/Dépôt de pains/Dépôt de journaux", exploité à Pinay, 7 rue Principale et connu sous le nom commercial "Auberge de Pinay".

Mr le Maire expose au Conseil l'intérêt que nous avons à maintenir le dernier commerce de notre territoire afin de continuer à assurer du lien social.

Mr le Maire propose donc, après que lui-même et certains membres du Conseil, aient reçu les candidats, de retenir Mr Philippe BERTOTTO comme locataire-gérant de l'auberge communale selon les modalités suivantes :

- Engagement de 36 mois, moyennant une redevance mensuelle de 450€
- Caution de 900€ correspondant à 2 redevances mensuelles
- Les frais afférents à ladite location-gérance seront supportés à concurrence de moitié chacun par la commune de Pinay et le futur locataire-gérant.

- Accord unanime des membres du Conseil pour retenir Mr BERTOTTO comme locataire-gérant de notre auberge, et autorisant Mr le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Centrale d'enrobage de bitume à chaud. Installation temporaire.

Mme Joyce Chetot quitte la salle du Conseil Municipal.

M le Maire informe le Conseil Municipal du dossier reçu de la sous-préfecture de Roanne, concernant l'installation temporaire d'une centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le site de la carrière THOMAS située au lieu-dit "Chassenay" sur la commune de St Marcel de Félines. Il s'agit d'un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

La commune de Pinay étant concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Une consultation publique, objet d'un arrêté préfectoral, a lieu du 22 juin au 21 juillet inclus. Le dossier est déposé en mairie de St Marcel de Félines.

Mr le Préfet demande l'avis des 4 Conseils Municipaux concernés par ce projet.

L'étude du dossier au sein du conseil municipal a soulevé les remarques suivantes :

- l'accès et sortie du site et le trafic routier sur la RD56 Balbigny/Pinay,
- Actuellement, l'entretien de la RD 56 au droit du site n'est pas assuré et l'absence de visibilité au niveau des 2 directions (Balbigny et Pinay) rendent ce secteur accidentogène (augmentation du trafic prévu pendant les 60 jours de 68 à 102 camions supplémentaires par jour)
- En termes d'évacuation des eaux pluviales, le bassin d'orage doit être dimensionné pour pouvoir assurer une rétention suffisante sans débordement à l'extérieur du site.
- En ce qui concerne les nuisances olfactives, sonores et émissions atmosphériques, il semblerait opportun qu'un suivi renforcé soit effectué par l'exploitant. En cas de gêne avérée, une étude sanitaire permettant de fixer les mesures appropriées s'avèrera nécessaire.
- De plus la RD56 est sur le parcours de Véloloire et la Transligérienne, il paraît donc inopportun d'augmenter la pollution et le trafic routier sur cette voie verte.
- A vérifier si le site de la carrière n'est pas dans le périmètre de la zone classée « Natura 2000 »

Pour l'ensemble de ces raisons le Conseil Municipal par 8 voix contre et 1 abstention émet un avis défavorable à l'installation provisoire d'une centrale d'enrobage à chaud sur le site de la carrière THOMAS de St Marcel de Félines.

Mme Joyce Chetot est appelée à réintégrer le Conseil Municipal

Transfert de pouvoir de police à l'EPCI

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de Gestion des Déchets, Accueil des gens du voyage..., et que nous avons 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'EPCI, pour nous opposer au transfert de droit des pouvoirs de police pour les domaines dont il a la compétence.

Il propose donc de nous opposer au transfert des pouvoirs de police, dans les domaines concernés, au président de Forez-Est.

- Accord unanime des membres du Conseil, pour le non transfert des pouvoirs de police.

Compte rendu du conseil d'école.

- Retour satisfaisant, formulé par les parents d'élèves, pour la gestion de l'école pendant la période « Covid », tant pour les enseignants que pour les municipalités.
 - Label école numérique : l'école du RPI s'est inscrite au label "Ecole Numérique 2020/2021" en cas de réponse favorable de l'Inspection Académique le matériel informatique prévu dans le cadre de ce label, sera subventionné à hauteur de 50% de la dépense.
 - Rentrée 2020/2021 : 121 élèves sont inscrits à ce jour à l'école et répartis de la façon suivante :
 - Pinay : Mme Piolet : 9CM+18CM2= 27 élèves
 - Saint Jodard : Mme Brossat : 8CM1+ 10 CE2+ 5CE1= 23 élèves
 - Mme Fourneyron : 14CE1 + 9CP =23 élèves
 - Saint Georges : Mme André-Vernin : 20 GS = 20 élèves
 - Mme Levet : 4 CP+ 9MS+ 12 PS+ 3TPS= 28 élèves (dont 3 TPS)
- L'inspection Académique a donné son accord sur cette répartition.

Désignation des délégués à la CIID et suppléant à la CLECT

Patrick Giraud et Olivier Schmitt se propose comme candidats titulaire et suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Forez-Est.

Olivier Schmitt est désigné suppléant à la commission CLECT de Forez-Est.

Accord unanime des conseillers présents pour ces désignations.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

M le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à raison de 25h annualisées pour pallier la gestion de la garderie, la cantine, l'entretien des bâtiments communaux et la location de la salle d'animation.

Accord unanime des conseillers présents.

Questions diverses.

-La personne retenue pour occuper, au sein de la municipalité, un « emploi civique » s'est dé-sistée pour une offre pôle emploi.

-La salle l'Orée Fleurie n'est toujours pas ouverte à la location, ni à son utilisation pour d'autres activités.

-Les maires du RPI ont reçu le représentant de SCOLAREST, entreprise chargée de la restauration méridienne de l'école, et lui ont fait part des nombreux griefs, concernant surtout la période post covid. Un suivi plus attentif sera effectué dès la rentrée scolaire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Fin Août/Début Septembre 2020